

Pièces techniques complémentaires  
à joindre au dossier de demande d'aide concernant :

## La réduction ou le traitement des pollutions des collectivités

### 1 – Pièces communes à tous les projets

- Dossier de consultation des entreprises prêt à partir en consultation ou équivalent
- Délibération relative à la fixation du prix de l'eau

### 2 – Pièces spécifiques selon la nature de votre projet

#### Etudes d'aide à la décision

- Cahier des charges de l'étude
- De plus, pour les études de zonage eaux usées : plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant ces études au regard des enjeux attachés à la suppression des rejets des ANC non conformes dans la zone d'étude
- De plus pour les études de gestion des eaux pluviales : description de la gestion et de la destination actuelle des eaux pluviales collectées dans le périmètre de l'étude et, le cas échéant, plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant le recours de la gestion intégrée au regard des enjeux attachés à la suppression des rejets des réseaux d'eaux pluviales strictes

#### Stations de traitement des eaux usées

##### Amélioration, reconstruction ou extension de stations

- Mémoire explicatif et justificatif détaillé du projet incluant une synthèse du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, son niveau d'avancement ainsi que la description de l'équipement d'autosurveillance du système d'assainissement. Ce mémoire précise les objectifs attachés au projet en termes de réduction des rejets de pollution au milieu naturel ainsi que les choix retenus (dimensionnement, lieu d'implantation, normes de rejet, type de filière et ses caractéristiques, autosurveillance prévue, type de valorisation des boues).
- Etude de diagnostic et schéma directeur d'assainissement de moins de 10 ans justifiant le caractère prioritaire de l'opération au regard de la réduction des rejets de pollution dans le milieu naturel
- Le cas échéant, plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant les travaux au regard des enjeux attachés à la restauration de ces usages
- Arrêté d'autorisation de rejet ou récépissé de déclaration
- Etude d'impact ou dossier d'incidence lorsque ce document n'a pas été fourni précédemment
- Plan de masse à une échelle adaptée comprenant les coordonnées Lambert 93 de la station et des points de rejet et plans détaillés des ouvrages
- Le cas échéant, attestation de propriété du terrain
- De plus, pour les unités de traitement centralisé des boues :
  - o extrait du schéma régional ou départemental de valorisation des déchets en lien avec le projet
  - o étude sur la destination des boues

## Réseaux d'assainissement collectif des eaux usées (séparatif ou unitaire)

### Autosurveillance et métrologie des réseaux

- Pour la mise en œuvre du dispositif :
  - o mémoire explicatif et justificatif détaillé relatif à l'équipement d'autosurveillance du système d'assainissement (selon le document type de l'agence « [MOD mémoire technique autosurveillance](#) »)
  - o acte administratif validant les points d'autosurveillance réglementaires précisant, pour chaque point concerné, la localisation, le type et le niveau de l'équipement (courrier du service de police de l'eau ou arrêté préfectoral ou manuel d'autosurveillance signé du service police de l'eau)
  - o programme de travaux global (portant sur tous les points réglementaires – exigences locale et nationale)
- Pour le suivi :
  - o manuel d'autosurveillance à jour signé
  - o déclaration de la collectivité attestant que le service dispose d'une personne dédiée à la mission correspondant à l'objet de l'aide (précisant son nom, sa fonction et justifiant ses compétences)

### Création de réseaux de transfert accompagnant l'amélioration, l'extension, la reconstruction, le déplacement ou le regroupement des stations de traitement des eaux usées

- Mémoire explicatif et justificatif détaillé du projet incluant une synthèse du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, son niveau d'avancement ainsi que la description de l'équipement d'autosurveillance du système d'assainissement. Ce mémoire précise les objectifs attachés au projet en termes de réduction des rejets de pollution au milieu naturel, les rues concernées par le projet, le linéaire et le diamètre des canalisations projetées, la description des ouvrages singuliers (bassins d'orage, postes de relèvement...) et leurs critères de dimensionnement ainsi que la description de leurs équipements particuliers (désodorisation, métrologie...)
- Etude de diagnostic et schéma directeur d'assainissement de moins de 10 ans justifiant le caractère prioritaire de l'opération au regard de la réduction des rejets de pollution dans le milieu naturel
- Plan de masse à une échelle adaptée (1/500<sup>e</sup> par exemple), et pour les ouvrages singuliers, les plans détaillés du projet
- Le cas échéant, plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant les travaux au regard des enjeux attachés à la restauration de ces usages
- De plus, en cas de regroupement des unités de traitement : étude technico-économique et environnementale justifiant l'intérêt de la solution retenue pour le milieu et les usages
- Le cas échéant, attestation de propriété du terrain et documents officiels portant mention des éventuelles servitudes de passage en terrain privé

### Renforcement, réhabilitation et/ou restructuration du réseau de collecte, création de bassin d'orage et autres travaux visant l'amélioration du fonctionnement du réseau

- Mémoire explicatif et justificatif détaillé du projet incluant une synthèse du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, son niveau d'avancement ainsi que la description de l'équipement d'autosurveillance du système d'assainissement. Ce mémoire précise les objectifs attachés au projet en termes de réduction des rejets de pollution au milieu naturel, les rues concernées par le projet, le linéaire et le diamètre des canalisations projetées (collecteur principal et branchements), le nombre de branchements mis en œuvre ou réhabilités, la description des ouvrages singuliers (bassins d'orage, postes de relèvement...) et leurs critères de dimensionnement ainsi que la description de leurs équipements particuliers (désodorisation, métrologie...)
- Le cas échéant, plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant les travaux au regard des enjeux attachés à la restauration de ces usages
- Etude de diagnostic et schéma directeur d'assainissement de moins de 10 ans justifiant le caractère prioritaire de l'opération au regard de la réduction des rejets de pollution dans le milieu naturel
- Plan de masse à une échelle adaptée (1/500<sup>e</sup> par exemple), et pour les ouvrages singuliers, les plans détaillés du projet
- Le cas échéant, attestation de propriété du terrain et documents officiels portant mention des éventuelles servitudes de passage en terrain privé

### Extension du réseau de collecte

- Mémoire explicatif et justificatif détaillé mentionnant les rues concernées par le projet, le linéaire et le diamètre des canalisations projetées (collecteur principal et branchements), le nombre de branchements prévus

- Extrait de l'étude de zonage justifiant les travaux et copie de la délibération relative à l'adoption du plan de zonage après enquête publique
- Plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant ces travaux au regard des enjeux attachés à la suppression des rejets des ANC non conformes dans le secteur desservi par le projet
- Rapport du SPANC recensant les rejets au milieu naturel des ANC non conformes situés dans le secteur desservi par le projet
- Plan de masse du projet à une échelle adaptée (1/500<sup>e</sup> par exemple), en repérant par des symboles différents les habitations existantes et projetées (joindre une attestation sur le nombre de permis de construire ou de lotir) qui seront raccordées dans la tranche de travaux
- De plus, pour les systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 2000 équivalent-habitants : manuel d'autosurveillance complet et signé
- Le cas échéant, attestation de propriété du terrain et documents officiels portant mention des éventuelles servitudes de passage en terrain privé

### **Réduction de l'impact des eaux pluviales**

**Travaux et actions d'appui et de sensibilisation visant l'infiltration ou l'évaporation des eaux pluviales en vue de la déconnexion d'un réseau unitaire ou de la restauration des usages sensibles baignade, conchyliculture et pêche à pied :**

- Mémoire explicatif et justificatif détaillé précisant les choix retenus (lieu d'implantation, type d'ouvrage et surface interceptée, données pluviométriques locales dont pluie mensuelle 24 H et pluie de projet, estimation de la perméabilité à la profondeur d'infiltration et en période de hautes eaux, dimensionnement, gestion des volumes au-delà de la pluie de projet)
- Plan de réseau de collecte des eaux pluviales et unitaires montrant la destination actuelle des eaux pluviales
- Le cas échéant, plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant ces travaux ou ces actions d'appui et de sensibilisation au regard des enjeux attachés à la suppression des rejets des réseaux d'eaux pluviales strictes

**Travaux de collecte et de traitement des eaux pluviales strictes en vue de la restauration des usages sensibles baignade, conchyliculture et pêche à pied :**

- Mémoire explicatif et justificatif détaillé précisant les objectifs attachés au projet en termes de réduction des rejets de pollution au milieu naturel ainsi que les choix retenus (dimensionnement, lieu d'implantation, normes de rejet)
- Plan de zonage des eaux pluviales approuvé après enquête publique.
- Etude de diagnostic du système d'assainissement montrant l'absence de rejet d'eaux usées dans le réseau d'eau pluviale (surverse de réseau d'eaux usées domestiques ou mauvais branchements)
- Plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant ces travaux au regard des enjeux attachés à la suppression des rejets des réseaux d'eaux pluviales strictes

### **Assainissement non collectif**

**Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif :**

- Mémoire technique explicatif et justificatif détaillé du projet selon le modèle « MOD mémoire ANC »
- Pour les travaux découlant des profils de baignade ou des profils de vulnérabilité pour la conchyliculture ou pour la pêche à pied : plan d'action du profil de baignade ou du profil de vulnérabilité conchylicole ou de pêche à pied justifiant les enjeux attachés à la suppression des rejets au milieu naturel des ANC non conformes situés dans le secteur desservi par le projet.
- Pièces supplémentaires à fournir pour chaque installation réhabilitée dans le cas d'opération groupée **sous maîtrise d'ouvrage publique** (SPANC) :
  - o Information sur la date à compter de laquelle le bénéficiaire final est propriétaire de l'habitation et la date de réalisation de l'ouvrage concerné par les travaux,
  - o Copie du dernier contrôle périodique de fonctionnement justifiant l'intérêt des travaux,
  - o Copie du contrôle de conception avec avis conforme du SPANC,

- o Copie de l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur lorsque les eaux usées traitées sont rejetées vers le milieu hydraulique superficiel,
- o Rapport d'étude de sol et de filière d'ANC réalisée conformément au cahier des charges type de l'agence,
- o Copie de la facture acquittée de l'étude de sol et de filière,
- o Copie du devis détaillé des travaux,
- o Copie de la convention d'étude signée entre le bénéficiaire final et la collectivité qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- o Copie de la convention travaux signée entre le bénéficiaire final et la collectivité qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- o Attestation de minimis selon le modèle « [FICHE attestation aide minimis ANC](#) » pour les travaux réalisés par un établissement pratiquant une activité économique concurrentielle.

## Réduction des rejets de micropolluants

### Campagne de recherche de micropolluants dans les effluents (entrée et sortie) et dans les boues :

- Mémoire technique explicatif et justificatif détaillé précisant, selon la NT du 12/08 :2016 et les préconisations du [guide technique AELB – Dreal RSTEU STEU – campagne 2018](#), la liste exhaustive des substances analysées filière eau et boues, les points (synoptique) ainsi que les périodes de prélèvements filières eau et boues, les méthodes utilisées par paramètre et performances analytiques associées (limites de quantification, incertitudes) du prestataire envisagé, ainsi que les copies des accréditations Cofrac.

### Etudes de diagnostic amont pour identifier les sources d'émissions :

- Mémoire technique explicatif et justificatif détaillé précisant la méthode envisagée sur la base du [cahier-des-clauses-techniques-particulières-cctp](#) de l'ASTEE et du [retour d'expérience réalisé par le bassin RMC pour le contenu des diagnostics amont analyses chimiques en réseaux](#) qui pose les prérequis indispensables ainsi que le recours à des investigations complémentaires à base d'outils intégratifs tels que les bryophytes ou bio-essais pour limiter les coûts et bien cibler les secteurs où les analyses seront réalisées.

### Mise en œuvre et suivi des actions de réduction à la source des émissions de micropolluants :

- Mémoire technique explicatif et justificatif détaillé précisant les actions envisagées, les modalités de mise en œuvre, ainsi que le montage financier envisagé,
- Rapport du diagnostic amont ayant conduit à la proposition du plan d'actions,
- Attestation de minimis.

### Communication/animation pour la réduction des émissions (accompagnement du plan d'action) :

- Mémoire technique explicatif et justificatif détaillé précisant les actions de communication / animation envisagées en termes techniques et financiers.
- Rapport du diagnostic amont ayant conduit à la proposition du plan d'actions,
- Attestation de minimis.

*L'agence se réserve la possibilité de demander d'autres pièces complémentaires à celles énumérées ci-dessus.*